



# Opération Composteur

## Règlement



1. **Demandeur** : L'opération composteur s'adresse aux habitants de la CCSE propriétaires ou locataires de logements principaux ou secondaires. Le demandeur devra se faire connaître auprès du service environnement via une demande de réservation détaillée dans les paragraphes suivants.

2. **Matériel** : Plusieurs modèles de composteurs sont disponibles et détaillés dans le tableau en paragraphe 6. Le volume des composteurs sera attribué suivant la surface du terrain du logement et le nombre de personnes du foyer. Le matériel est garanti 10 ans. Des pièces de rechanges sont disponibles sur commande auprès de la société retenue dans le cadre du marché. Vous trouverez sur le site internet de la CCSE le descriptif complet des différents équipements (taille, emprise au sol, matières, poids, entretien...). Il n'est possible de réserver qu'un seul kit de compostage ou lombricompostage par foyer.

3. **Réservation** : Pour effectuer la réservation d'un kit de compostage ou de lombricompostage, le demandeur devra remplir la fiche de réservation disponible en ligne sur le site internet de la CCSE ou à défaut contacter le service environnement – 2 avenue Jules Ferry 44250 Saint-Brevin-les-Pins ou 02 40 27 75 15 puis composer le 4 (prévention déchet). La fiche de réservation contient les informations suivantes :

- Identité du demandeur → *Nom, prénom, adresse du logement sur la CCSE*
- Téléphone et mail
- Choix du kit de compostage
- Date et signature

Les fiches de renseignements incomplètes ne pourront pas être prises en compte. La réservation sera confirmée par le service environnement par mail ou sms. Le service environnement précisera le lieu et jour de permanence pour le retrait du matériel, lors de la validation de la réservation. La CCSE se réserve le droit de refuser ou reporter toute demande si son stock ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes ou si le budget alloué à l'opération n'est plus disponible. Un délai moyen de 3 semaines est prévu entre la demande de réservation et de validation et de 6 semaines environ entre la demande de réservation et la distribution (enregistrement, commande, livraison, stockage).

4. **Retrait des kits de compostage et lombricompostage** : L'utilisateur devra se présenter à la date, créneau horaire et adresse du site de retrait du matériel définis par le service environnement lors de la validation de réservation. En cas d'indisponibilité de l'utilisateur, une autre date sera proposée sans possibilité de respect des délais indiqués ci-dessus.

5. **Cas particulier des kits de lombricompostage** : le kit de lombricomposteur n'est composé que d'un lombricomposteur en plastique de 3 plateaux. La litière et les vers pour démarrer le lombricompostage sont à la charge de l'utilisateur.

6. **Utilisation et entretien des composteurs et lombricomposteurs** : L'utilisateur disposera, lors du retrait du kit de compostage ou lombricompostage, d'un guide de montage, d'utilisation et d'entretien. À tout moment, un guide du compostage pourra être téléchargé via le site internet de la CCSE par l'utilisateur. Une fois le matériel retiré, il devient propriété de l'utilisateur qui s'engage à l'installer et l'utiliser sur le territoire de la CCSE.

7. **Tarifs** : Suivant le modèle du composteur réservé, une participation financière sera demandée à l'utilisateur. Le règlement de cette participation financière se fera lors du retrait du matériel par chèque à l'ordre du trésor public ou en espèces. Le matériel sera remis contre signature pour valider la transaction. Ci-dessous, un tableau récapitulatif des différents modèles et du montant de la participation financière :

Kit compostage plastique	Kit compostage bois	Kit lombricompostage
400 litres ou 600 litres 1 bioseau et 1 aérateur	400 litres ou 600 litres 1 bioseau et 1 aérateur	3 plateaux plastique
20 €	30 €	40 €